



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2025/DRAC/CRPA3/19 portant inscription au titre des monuments historiques d'un mécanisme d'horloge-cage, fin XVII^e-début XVIII^e siècle, fer forgé et bois,

Conservé dans l'église Saint-Hilaire de Nalliers (Vendée) et appartenant à la commune de Nalliers.

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 19 décembre 2012 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 novembre 2024 ;

Vu le courrier du 3 octobre 2024 de Monsieur Hugues Lelong, adjoint au maire de Nalliers, portant adhésion à l'inscription pour la commune, propriétaire ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

- Mécanisme d'horloge-cage, fin XVII^e-début XVIII^e siècle, fer forgé et bois, h = 71 cm, la = 75,2 cm, pr = 69 cm,

Conservé dans l'église Saint-Hilaire de Nalliers (Vendée) et appartenant à la commune de Nalliers.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 13 OCT. 2025

Pour le préfet de la région Pays de la Loire,
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles
Anne GÉRARD

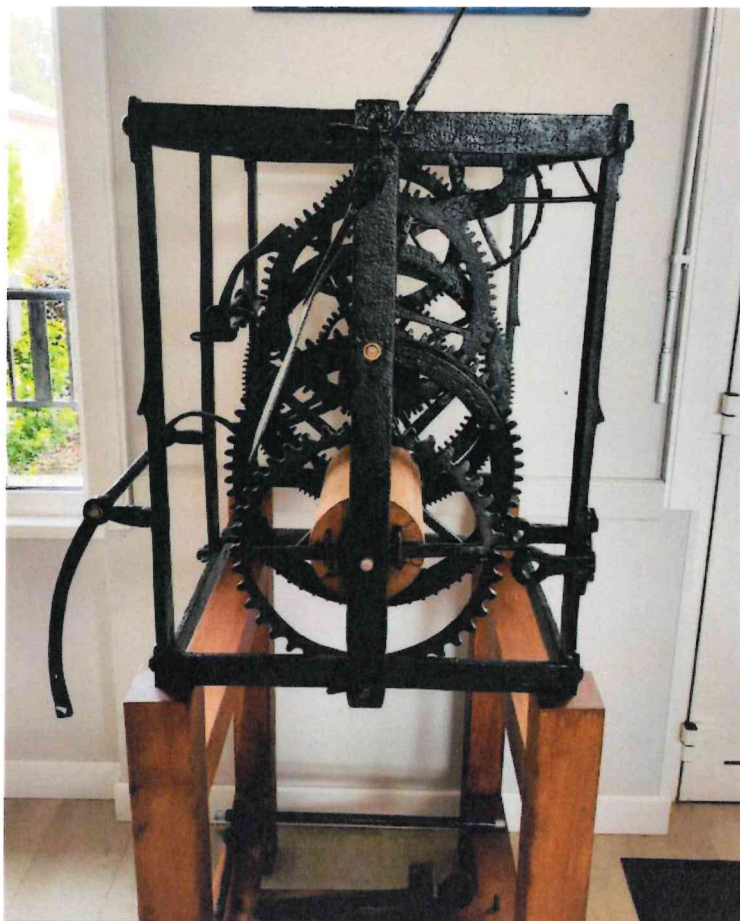
Arrêté n° 2025/DRAC/CRPA3/19

- Mécanisme d'horloge-cage, fin XVII^e-début XVIII^e siècle, fer forgé et bois, h = 71 cm, la = 75,2 cm, pr = 69 cm,

Conservé dans l'église Saint-Hilaire de Nalliers (Vendée) et appartenant à la commune de Nalliers

Ce mécanisme est constitutif d'une horloge-cage dite aussi verticale, car l'ensemble du mécanisme s'insère dans une sorte de cage en fer forgé et que les trois axes de chacun des rouages sont placés verticalement. Le mécanisme comporte deux parties : le rouage horaire et de sonnerie. Il est composé de roues dentelées en métal et de deux rouleaux en bois dans une structure métallique composée aux angles de quatre montants de section carrée, renforcée de traverses sur cinq côtés. Un système de clavettes permet d'assembler les différentes pièces, certaines ayant été remplacées par des vis à têtes rondes et carrées.

Actuellement exposée en mairie, l'horloge-cage a été restaurée en 2022 et le chevalet en bois remplacé. Il s'agit de l'ancien mécanisme d'horloge de l'église de Nalliers, qui actionnait un marteau faisant tinter la cloche. Une réparation d'horloge d'édifice est signalée en 1762 (archives paroissiales). Ce type de mécanisme caractérise les horloges d'édifice jusqu'au XVIII^e siècle, date de l'avènement de l'horloge dite horizontale, développée par Julien Le Roy.



Mécanisme d'horloge-cage (cl. Ville de Nalliers)